



1  
**RP-2003-0176**

**EB-2003-0218**

2  
**AVIS DE REQUÊTE**

3  
**POUR UNE APPROBATION DE CONCESSION POUR LA VILLE DE SAULT STE.  
MARIE**

4  
Union Gas Limited (ci-après la « Union ») a présenté une requête datée du 18 juillet 2003 (ci-après la « Requête ») auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (ci-après la « Commission ») en vertu de la Loi sur les concessions municipales, L.R.O. 1990, c. M. 55, telle que modifiée (ci-après la « Loi »), en vue d'obtenir une ordonnance de la Commission établissant les conditions et la période selon lesquelles la Corporation of the City of Sault Ste. Marie (ci-après la « Corporation ») accordera, par règlement (ci-après le « Règlement »), à Union le droit de construire et d'exploiter des ouvrages de distribution du gaz et de les agrandir ainsi que d'y effectuer des ajouts dans la ville de Sault Ste. Marie (ci-après la « Municipalité »). La Commission a assigné à cette Requête le numéro RP-2003-0126/EB-2003-0218.

5  
Union a également présenté une requête en vue d'obtenir une ordonnance de la Commission déclarant et ordonnant que l'accord des électeurs de la Municipalité à l'égard du Règlement n'est pas nécessaire.

6  
Union dessert actuellement la Municipalité et détient un certificat d'intérêt public et de nécessité pour la (E.B.C. 63) Municipalité. Le contrat de franchise qu'Union a conclu avec la Corporation expire le 30 janvier 2004.

7  
Des copies de la Requête sont disponibles pour consultation dans les bureaux de la Commission, ainsi qu'au bureau central d'Union, au bureau régional d'Union et au bureau de la municipalité à l'adresse indiquée ci-dessous.

8  
Si vous désirez participer à cette procédure, vous **devez**, dans les 14 jours civils suivant la publication du présent avis, faire parvenir une demande écrite au Secrétaire de la Commission. Des renseignements sur la participation peuvent être obtenus auprès du Service à la clientèle de la Commission en composant sans frais le 1 877 632-2727 ou par courriel à Boardsec@oeb.gov.on.ca. Vous pouvez également consulter la foire aux questions (FAQ) sur le site Internet de la Commission à www.oeb.gov.on.ca. Vous **devez** également faire parvenir une copie de votre requête à Union et à la Municipalité.

9  
La version anglaise de cet Avis de requête est également disponible.

ADDRESSES

10

Commission de l'énergie de l'Ontario  
C.P. 2319  
2300, rue Yonge  
26e étage  
Toronto, Ontario  
M4P 1E4  
Attn:  
Paul B. Pudge  
Secrétaire adjoint  
Tél.: 1-888-632-6273 (sans frais)  
Télé.: 416-440-7656

11

Ville de Sault Ste. Marie  
99, promenade Foster  
Sault Ste. Marie, Ontario  
P6A 5N1  
À l'attention de :  
Donna P. Irving  
Commis  
Tél.: 705-759-5400  
Télé.: 705-759-5405

12

Union Gas Limited (bureau central)  
Service de la réglementation  
C.P. 2001  
50, promenade Keil Nord  
Chatham, Ontario  
N7M 5M1  
À l'attention de :  
J. B. Laforet  
Chef, Recherche et dossiers de réglementation  
Tel: 519-436-4695  
Fax: 519-436-4641

13

Union Gas Limited (bureau régional)  
36, rue Charles Est  
North Bay, Ontario  
P1A 1E9  
À l'attention de :  
Doug French  
Chef de district, Nord-Est  
Tel: 705-475-7914  
Fax: 705-474-7936

14

Fait à Toronto le 20 octobre 2003.

Commission de l'énergie de l'Ontario

Peter H. O'Dell  
Secrétaire adjoint